



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 28 octobre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal convoqués le 22 octobre 2024, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Loetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Jean-François TRAINSON, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Floriane MARINA, Stéphanie AK, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoirs : 3 Christine BERENGUER a donné pouvoir à Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR.

Absents non représentés : 0

Votants : 27 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2024-58 Création et composition des commissions municipales permanentes

Monsieur le Maire expose Les dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le Maire est le président de droit des commissions municipales. Dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Le conseil municipal décide de créer les commissions municipales, fixe le nombre des conseillers qui y siégeront et les désigne.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT.

Vu la démission de M. Gérard Daviet de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal, effective à la date du 15 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 28 octobre 2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-ABROGE les délibérations n°2020-16 du 4 juillet 2020, n°2021-37 du 17 septembre 2021, n°2022-23 du 3 juin 2022, n°2023-26 du 9 mai 2023, n°2024-47 du 8 octobre 2024.

-DECIDE, A L'UNANIMITE, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres des commissions communales permanentes et de procéder aux désignations des membres par un vote à main levée.

-PROCEDE, A L'UNANIMITE, à la création des 8 commissions municipales suivantes :

- 1ère commission : « Finances, budget et affaires générales »
- 2ème commission : « Aménagement du territoire, urbanisme et gros travaux »
- 3ème commission : « Action sociale, solidarité et environnement »
- 4ème commission : « Sport »
- 5ème commission : « Affaires scolaires et jeunesse »
- 6ème commission : « Culture et loisirs »
- 7ème commission : « Voirie, réseaux, sécurité et transports scolaires »
- 8ème commission : « Bâtiments publics et installations sportives »

-FIXE, A L'UNANIMITE, le nombre des membres composant ces commissions comme suit :

- 1ère commission : « Finances, budget et affaires générales » : 8
- 2ème commission : « Aménagement du territoire, urbanisme et gros travaux » : 9
- 3ème commission : « Action sociale, solidarité et environnement » : 10
- 4ème commission : « Sport » : 6
- 5ème commission : « Affaires scolaires et jeunesse » : 10
- 6ème commission : « Culture et loisirs » : 7
- 7ème commission : « Voirie, réseaux, sécurité et transports scolaires » : 9
- 8ème commission : « Bâtiments publics et installations sportives » : 9

-DESIGNE, A L'UNANIMITE, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les membres de ces commissions :

Finances, budget et affaires générales	Aménagement du territoire, urbanisme et gros travaux	Action sociale, solidarité et environnement	Sport
Christophe DAMOUR	Christine BERENGUER	Liliane DALONNEAU	Gilberte BAUMANN
Ajete DESLIS	Christophe MANCEAU	Olivia ETIENNE	Christine BERENGUER
Véronique VEAU	Christophe DAMOUR	Marie-Eve GAPIN	Olivia ETIENNE
Christophe MANCEAU	David GUIOT	Christophe DAMOUR	Floriane MARINA
Françoise RICHARD	Jean-Michel BIZET	Jean-François TRAINSON	Patrick DELETANG
Floriane MARINA	Loetitia DIFRAYA	Françoise RICHARD	Patrick ETESSE
Patrick DELETANG	Jean-François TRAINSON	Loetitia DIFRAYA	
Claudine DESMARES	Marc PIGEON	David MILLARD	
	Claudine DESMARES	Elisabeth GANDEMER	
		Claudine DESMARES	

Affaires scolaires et jeunesse	Culture et loisirs	Voirie, réseaux, sécurité et transports scolaires	Bâtiments publics, installations sportives
Ajete DESLIS	Christine BERENGUER	Christophe DAMOUR	Christophe DAMOUR
Gilberte BAUMANN	Gilberte BAUMANN	Loetitia DIFRAYA	Christine BERENGUER
Marie-Eve GAPIN	Jean-Michel BIZET	Philippe BARROUX	David GUIOT
Olivia ETIENNE	Liliane DALONNEAU	Damien COCHARD	Marie-Eve GAPIN
Floriane MARINA	Françoise RICHARD	Jean-François TRAINSON	Jean-Michel BIZET
Liliane DALONNEAU	Elisabeth GANDEMER	Liliane DALONNEAU	Gilberte BAUMANN
David MILLARD	Claudine DESMARES	Christophe MANCEAU	Stéphanie AK
Stéphanie AK		Vanessa BECHET	Marc PIGEON
Dominique GOURDON		Patrick ETESSE	Patrick ETESSE
Patrick ETESSE			

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 octobre 2024,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Michel BIZET.

Christian DRUELLE.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).